

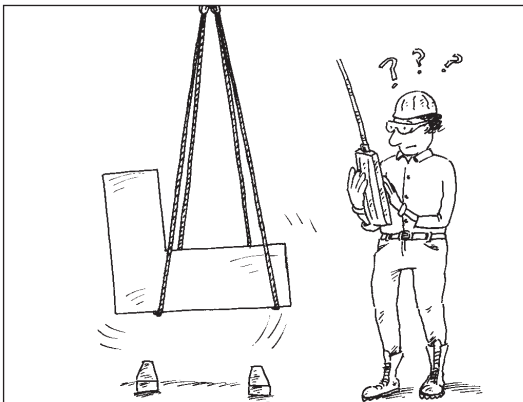
L'identification des risques et des règles de sécurité L'individu

Les accidents liés à l'individu, c'est-à-dire à l'action dangereuse d'une personne, peuvent être causés par :

- un manque de connaissances ;
- un manquement aux règles de sécurité ;
- une incapacité physique.

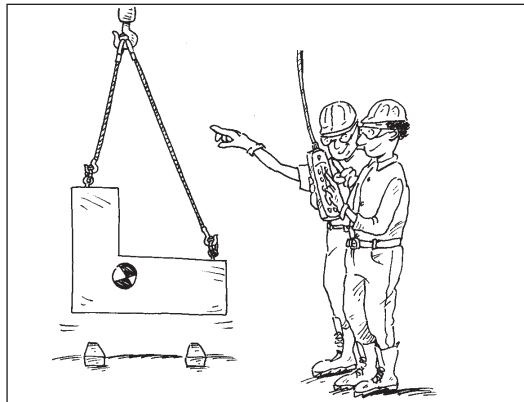
Un manque de connaissances

IN-1 A



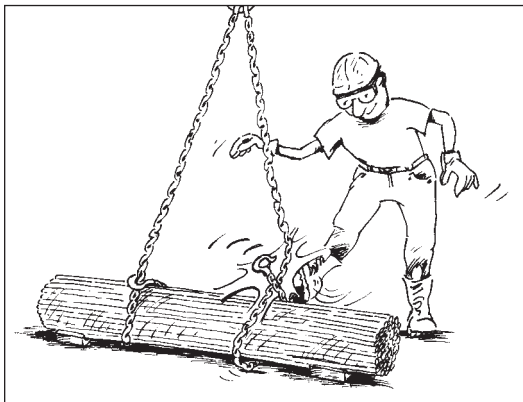
Les points d'attache sont en-dessous du centre de gravité, et le crochet n'est pas au-dessus de ce dernier.

IN-1 B



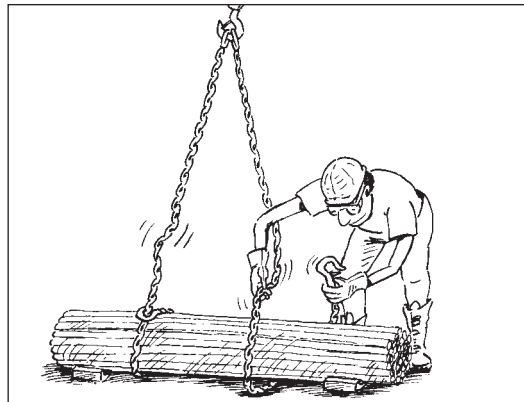
Les points d'attache sont plus hauts que le centre de gravité, les élingues sont de longueur appropriée et le crochet est au-dessus du centre de gravité.

IN-2 A



Le crochet d'une élingue est retiré à l'aide d'un coup de pied.

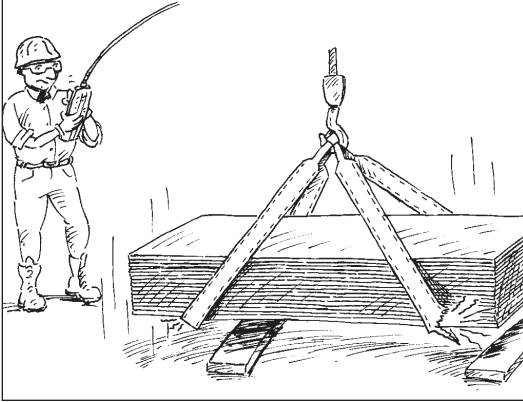
IN-2 B



La tension des élingues est réduite, et le crochet est retiré manuellement.

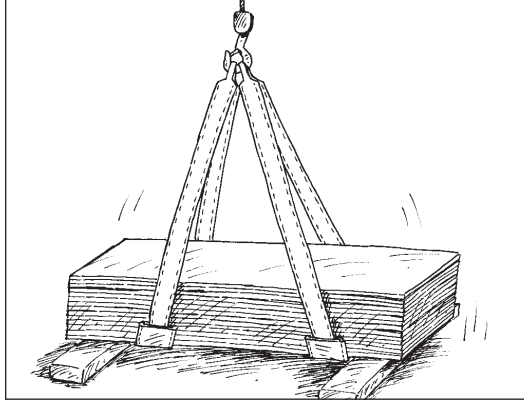
La provenance des risques

IN-3 A



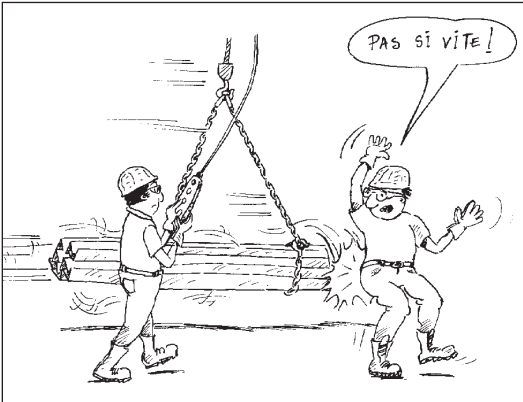
Une sangle se déchire, car la tension est trop forte.

IN-3 B



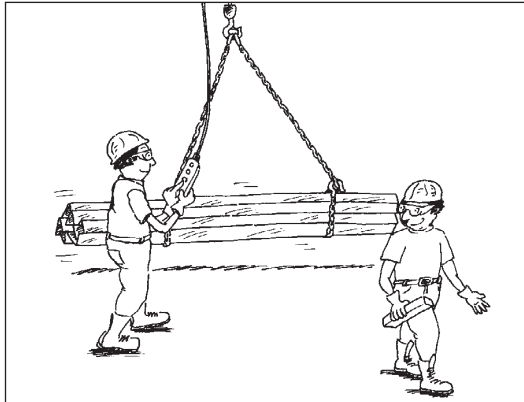
Des sangles plus longues augmentent l'angle d'élingage et réduisent la tension. On ajoute de protecteurs pour protéger les sangles.

IN-4 A



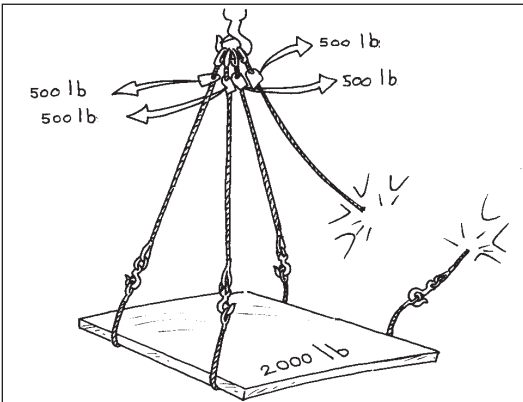
La vitesse excessive empêche l'opérateur de contrôler les mouvements de la charge.

IN-4 B



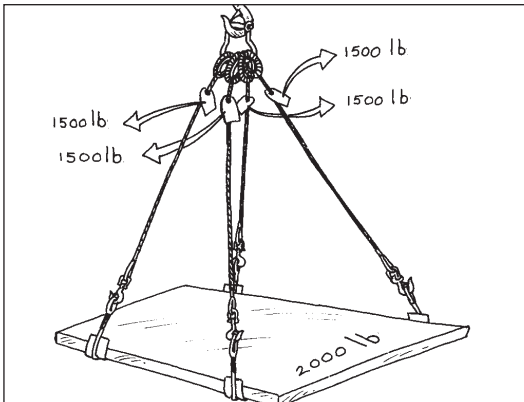
Il réduit la vitesse pour mieux contrôler les mouvements de la charge.

IN-5 A



La capacité des élingues est insuffisante pour la charge.

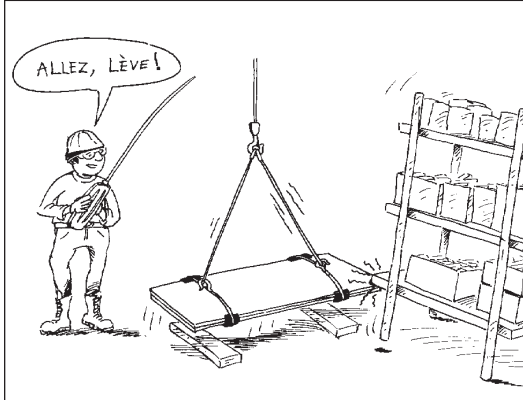
IN-5 B



La capacité des élingues tient compte de la charge supportée par deux élingues, tandis que les deux autres ne font que l'équilibrer. Aussi, l'utilisation d'une manille réduit les risques de déformation des maillons d'attache.

Un manquement aux règles de sécurité

IN-6 A



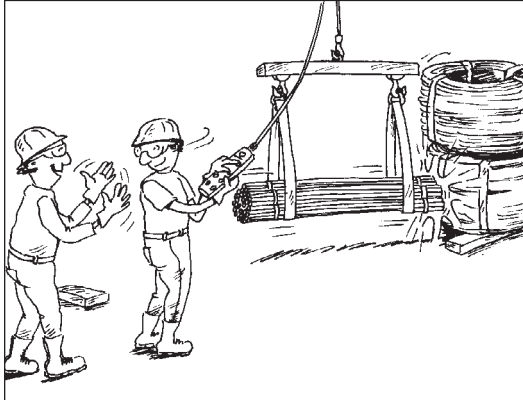
Malgré la résistance provoquée par l'obstacle, l'opérateur poursuit la manœuvre de levage.

IN-6 B



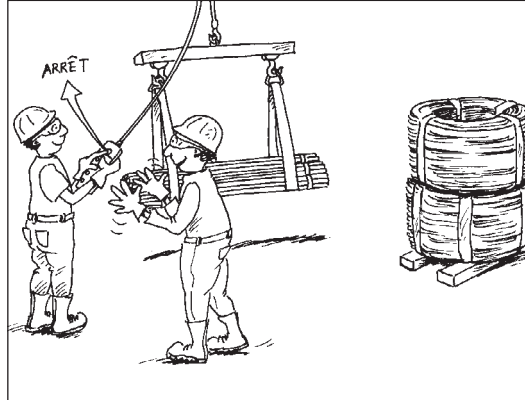
Il détermine la provenance de la résistance et s'assure que la charge est bien dégagée avant de la soulever.

IN-7 A



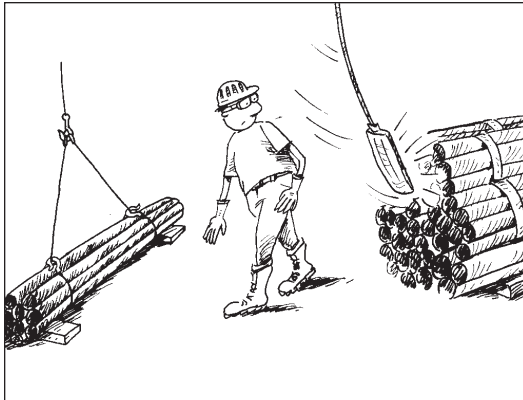
L'opérateur ne surveille pas les mouvements de la charge.

IN-7 B



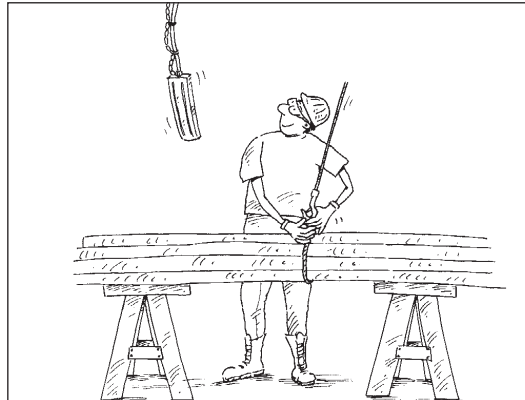
Il interrompt les manœuvres parce qu'il se doit de conserver la maîtrise des mouvements de la charge.

IN-8 A



La boîte de contrôle heurte du matériel entreposé et le pont roulant se met en marche.

IN-8 B



La boîte de contrôle est manipulée de façon à éviter les chocs ou la mise en marche accidentelle.

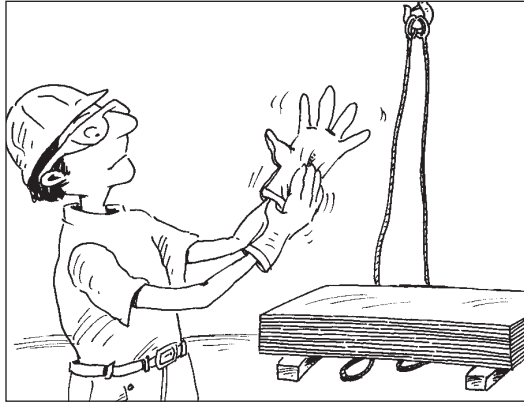
La provenance des risques

IN-9 A



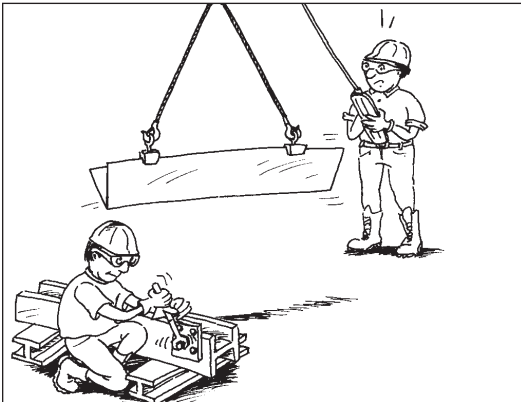
Le travailleur se blesse aux mains en manipulant des élingues de câble d'acier.

IN-9 B



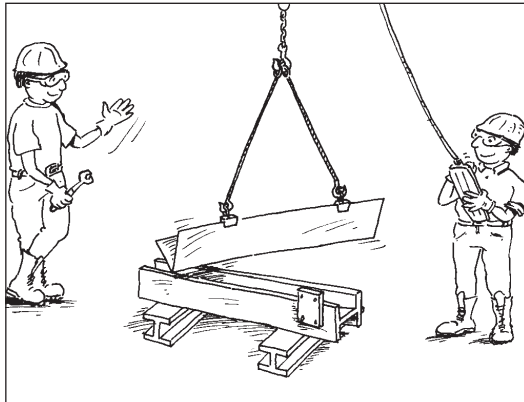
Le port des gants diminue les risques de coupure.

IN-10 A



L'opérateur passe au-dessus d'un autre travailleur avec une charge.

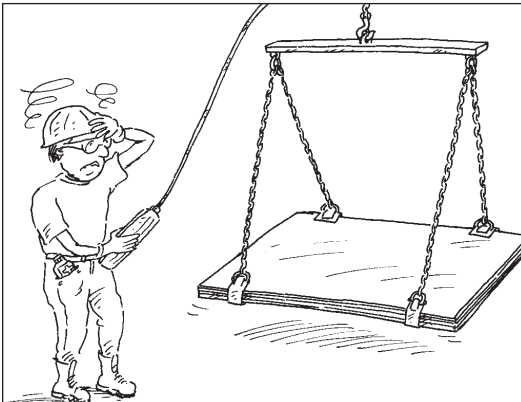
IN10 B



L'opérateur demande au compagnon de s'éloigner de la trajectoire de la charge.

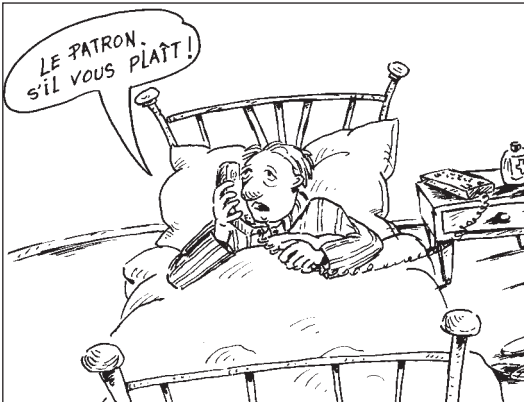
Une incapacité physique

IN-11 A



L'opérateur est sous l'effet de médicaments qui provoquent la somnolence.

IN-11 B



Il informe son superviseur de son état de santé et suit le traitement qui s'impose.

L'individu

Les règles de sécurité pour le **travailleur**

- Respecter les règles de sécurité en vigueur et appliquer les bonnes méthodes de travail.
- Informer son supérieur immédiat dans les plus brefs délais de toute anomalie pouvant constituer un risque d'accident.
- Concentrer toute son attention sur les tâches à exécuter et manipuler l'équipement avec soin.
- Déplacer la charge à la vitesse requise: lentement au début, puis plus rapidement au moment opportun.
- En cas de résistance au début de la manœuvre de levage, interrompre l'opération et déterminer la source du problème (obstacle, surcharge, etc.).
- Réduire la vitesse pour limiter les mouvements de la charge et pour éviter d'imposer des contraintes aux élingues; celles-ci supportent la charge tour à tour lors d'un balancement.
- Lorsque plusieurs boucles d'élingues doivent être insérées dans un crochet, utiliser une manille afin d'éviter les déformations ou le dégagement accidentel des élingues.
- Porter les équipements de protection individuelle requis.
- Ne pas faire fonctionner un appareil de levage avec les facultés affaiblies.

Les mesures **organisationnelles**

- Établir des règles de sécurité et s'assurer que les employés les respectent en tout temps.
- Offrir la formation et l'information appropriées aux travailleurs appelés à utiliser un équipement de levage.
- Restreindre l'utilisation des équipements de levage aux personnes ayant les habiletés requises.
- S'assurer que l'équipement et les accessoires servant au levage et aux activités connexes sont adéquats, accessibles et en quantité suffisante.